Rapport annuel

au 31 décembre 2025

LBPAM ISR FLEX EQUILIBRE

Part AD, Part R, Part I, Part A, Part G, Part AVENIR

FORME JURIDIQUE DE L'OPC
FCP de droit français

CLASSIFICATION
N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris
LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris
lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Orientation des placements

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est d'effectuer sur un horizon de placement minimum de 5 ans une sélection d'OPCVM et de FIA, français ou européens, au travers d'une allocation flexible du portefeuille entre les classes d'actifs (Actions et Taux, y compris non cotés), et leurs zones géographiques, réalisée sur la base de critères financiers et selon une méthodologie ISR.

L'objectif de volatilité cible moyenne sur 5 ans glissants du FCP est de 8 % (hors conditions exceptionnelles de marché).

Il est rappelé à l'attention des souscripteurs potentiels que l'objectif de performance et de volatilité est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse pour le FCP.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Compte tenu de son objectif de gestion et de la stratégie d'investissement poursuivis, le FCP n'a pas d'indicateur de référence.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

La gestion du FCP LBPAM ISR DIVERSIFIE est active et discrétionnaire.

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), et la seconde vise à sélectionner les titres dans le respect des contraintes du Label ISR français.

1. Analyse des titres en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers.

L'Univers d'Analyse est constitué des OPC ayant reçu le Label ISR français ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 30 %[1] de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de 30 %[2] des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90 % en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

La Société de Gestion adopte une gestion socialement responsable dans la sélection et le suivi des OPCVM et FIA composant le portefeuille du FCP qui lui permettent d'accéder en majorité à la méthode de gestion ISR élaborée par LBP AM, ainsi qu'à d'autres approches, et de participer indirectement au financement des entreprises qui développent des services et produits pour répondre aux enjeux du développement durable ou qui ont les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement, social ou de gouvernance. Le FCP investit ainsi dans une sélection de fonds « ISR » qui financent des émetteurs (sociétés ou États) ou investissent dans des entreprises ayant les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale ou de gouvernance. Plus précisément, dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), les entreprises ne sont plus uniquement jugées sur leur capacité à générer du profit mais aussi sur leur aptitude à préserver les ressources naturelles pour les générations futures, améliorer les conditions de travail de leurs salariés et développer des relations équilibrées avec l'ensemble de leurs partenaires (clients, fournisseurs, actionnaires, société civile). Ces critères ne pouvant s'apprécier que sur le long terme, la gestion ISR s'inscrit dans une perspective de long terme.

a) Stratégie ISR des **OPC gérés par la Société de Gestion** – Pour chaque OPC qu'elle gère, la Société de Gestion définit un Univers d'Analyse à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon son analyse, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter3 ou une note moyenne améliorée: la note moyenne ISR de l'univers d'analyse, à dépasser, après élimination de 30 % des valeurs. L'analyse réalisée par la Société de Gestion sur les titres en portefeuille des OPC qu'elle gère se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne.

1 Certains fonds appliqueront un taux de sélectivité de 25 % en 2025, en cohérence avec les dispositions de transition prévues par le label ISR français. Ce taux passera à 30 % pour tous les fonds à partir du 1er janvier 2026.

2 Certains fonds appliqueront un taux de sélectivité de 25 % en 2025, en cohérence avec les dispositions de transition prévues par le label ISR français. Ce taux passera à 30 % pour tous les fonds à partir du 1er janvier 2026.

3 Certains fonds appliqueront un taux de sélectivité de 25 % en 2025, en cohérence avec les dispositions de transition prévues par le label ISR français. Ce taux passera à 30 % pour tous les fonds à partir du 1er janvier 2026.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante : la gouvernance responsable, la gestion durable des ressources, la transition énergétique et le développement des territoires. Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis au moyen d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par LBP AM est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR Français (en fonction de l'OPC cible), servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français (prise en compte dans les OPC cibles), un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Les titres de créances émis par les émetteurs publics font l'objet d'une analyse financière et extra-financière interne, pour laquelle la Société de Gestion s'appuie sur les analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. La société de gestion se base également sur les 4 piliers de sa philosophie ISR : la gouvernance responsable (ex. : indice de perception de la corruption), la gestion durable des ressources (ex. : consommation d'eau), la transition énergétique (ex. : part des énergies renouvelables), et le développement des territoires (ex. : dépenses d'éducation). Le score qui en résulte est ensuite corrigé de biais macroéconomiques. Ces ajustements permettent de mieux tenir compte des efforts des États au regard des moyens dont ils disposent.

S'agissant des obligations labélisées « green », « social » ou « sustainable », la société de gestion a mis en place sa propre grille d'analyse afin d'évaluer la stratégie globale de l'émetteur sur les thèmes du climat, de l'environnement et du social (1er pilier), ainsi que la contribution de l'obligation à la transition énergétique, et au respect de l'environnement, et au développement des territoires le cas échéant (2e pilier). L'évaluation de ces deux piliers repose sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs couvrant notamment des questions liées à la clarté de l'utilisation des fonds (processus de sélection des projets et transparence de l'allocation), à l'impact des projets financés ainsi qu'aux engagements de reporting et à la qualité des méthodologies de mesure d'impact. Cette analyse se matérialise par une notation interne. Les valeurs les moins bien notées ne seront pas éligibles dans le fonds.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

L'approche ISR des OPC gérés par la Société de Gestion peut être de deux sortes : une approche dite « en sélectivité » et une deuxième approche dite de « en amélioration de note » telles que décrites ci-après :

- Approche dite « en sélectivité » : après application des trois filtres (comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 30 %4 de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR de l'OPC.
- Approche dite « en amélioration de note » : la construction du portefeuille permet d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 30 % des valeurs en conformité avec le label ISR Français (comprenant les trois filtres suivants : comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR Français) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière de l'OPC respecte la condition ci-dessus.

En tout état de cause, et quelle que soit l'approche retenue, conformément au Label ISR Français, le portefeuille des OPC labélisés gérés par la Société de Gestion est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics, et, le cas échéant, sur les OPC labélisés) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

4 Certains fonds appliqueront un taux de sélectivité de 25 % en 2025, en cohérence avec les dispositions de transition prévues par le label ISR français. Ce taux passera à 30 % pour tous les fonds à partir du 1er janvier 2026.

b) S'agissant des **OPC labellisés ISR gérés par d'autres sociétés de gestion**, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

c) Enfin, le FCP pourra également investir dans la limite de **10 % de son actif net dans des OPCVM et FIA non labélisés**, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable**.**

2. Sur la base de l'Univers d'Analyse défini pour le FCP, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Le FCP LBPAM ISR DIVERSIFIE investit majoritairement (plus de 50 % de son actif) dans des OPC de la société de gestion, d'une société du groupe La Banque Postale et/ou d'une société du groupe Aegon et/ou d'une société du groupe Natixis Investment Managers.

Le processus de construction du portefeuille cherche à diversifier et à pondérer de façon optimale les différentes classes d'actifs et zones géographiques de l'univers d'investissement dans le but d'encadrer le risque financier global du portefeuille avec un niveau de volatilité[5] cible moyenne sur 5 ans glissants du FCP à un niveau de 8 %.

Le second moteur de performance est l'allocation entre les différentes classes d'actifs et zones géographiques. Dans l'objectif d'un encadrement des risques financiers, le FCP cherchera à diversifier de façon optimale les investissements sur les classes d'actifs et zones géographiques de l'univers d'investissement. Pour y parvenir, la société de gestion, à partir de son analyse macroéconomique et du suivi de la valorisation des différentes classes d'actifs, met en œuvre un processus encadré de pilotage du risque.

Ce pilotage du risque est opéré en tenant compte :

- des anticipations des couples rendement/risque des différentes classes d'actifs de l'univers d'investissement ;
- de l'analyse de l'historique des couples rendement/risque des différentes classes d'actifs de l'univers d'investissement ;
- de l'optimisation de l'allocation du portefeuille diversifié ayant pour but de chercher à maximiser le rendement espéré dans le cadre d'un risque global du portefeuille exprimé en volatilité cible moyenne sur 5 ans glissants qui tendra vers 8 % (hors conditions exceptionnelles de marché). Cette volatilité cible pourra évoluer à la hausse, comme à la baisse, en fonction des anticipations de la société de gestion des évolutions des marchés ;
- de l'encadrement des expositions par classe d'actifs à travers les bornes clairement définies dans les « *techniques et instruments utilisés* ».

En particulier, le FCP sera investi dans les fonds sélectionnés dans des proportions permettant le respect des contraintes d'exposition suivantes :

- l'exposition actions du portefeuille ne pourra excéder 60 % de l'actif net du FCP avec un maximum de 20 % d'exposition aux actions des marchés émergents ;
- l'exposition aux instruments de taux sera comprise entre 40 % et 100 % de l'actif net du FCP ;
- la sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille évoluera dans une fourchette [-1 ; +6] ;
- l'exposition au risque de change sera limitée à 40 % de l'actif net du FCP ;
- l'exposition aux obligations convertibles sera limitée à 30 % de l'actif net du FCP ;
- les titres de créance relevant de la catégorie spéculative (*High Yield*) ne pourront excéder 30 % de l'actif net du FCP ;
- 30 % maximum de l'actif net du FCP pourra être investi dans des Green Bonds émis par des États ou des entreprises et qualifiées comme tel par leur émetteur, et ayant pour objet de financer par exemple, des projets, dans le domaine des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gestion durable des déchets, la protection de la biodiversité, le transport durable ou l'adaptation au changement climatique.

À titre accessoire le FCP pourra être investi dans des fonds détenant des obligations convertibles contingentes (« CoCos »).

L'actif du FCP inclut notamment, au travers des OPC sous-jacents, dans une limite de 15 % maximum, les différentes catégories de dette subordonnée. Ces titres de créance présentent un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.

5 La volatilité utilisée dans le processus de construction de portefeuille est une mesure de risque (de la dispersion des performances autour de la moyenne) calculée de manière prévisionnelle à partir des données historiques observées sur les classes d'actifs constituant l'univers d'investissement. Les deux grandeurs intervenant dans le calcul de cette mesure de risque sont :

– La corrélation de chaque classe d'actif avec les autres classes d'actifs de l'univers d'investissement

– Le niveau de risque associé à chaque classe d'actif

Le FCP aura la possibilité de réduire et d'augmenter son exposition aux actifs dits « risqués » dans les limites prédéfinies ci-dessous. Les actifs dits « risqués » recouvrent notamment les investissements indirects en actions, en titres émis par des pays ou des sociétés de pays émergents, les obligations à haut rendement, les obligations convertibles. Ces actifs sont listés dans le prospectus à la rubrique « techniques et instruments utilisés » avec les risques associés à la rubrique « Profil de Risque ».

En cas d'anticipation de crise des marchés, la gestion se réserve la possibilité de recourir à des stratégies de couverture sur l'ensemble de ses investissements jusqu'à 100 % de son actif net via l'utilisation d'instruments dérivés et/ou financiers à terme. La liste des classes d'actifs permettant de mettre en œuvre le processus d'investissement est décrite ci-dessous.

Les titres sont sélectionnés :

- Pour au moins 90 % de l'actif net : parmi les OPC ayant reçu le Label ISR français ;
- Pour moins de 10 % de l'actif net : parmi des OPC non labellisés, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable.

En tout état de cause, le portefeuille du FCP est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les OPC labellisés ISR) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

- **Actions** :

Néant

- **Titres de créance et instruments du marché monétaire**

Le FCP peut investir, dans la limite de 10 % de l'actif net du FCP, en titres de créance (TCN et obligations) libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés).

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans limite de maturité. Ces titres peuvent ne pas faire l'objet d'une gestion ISR.

La Société de gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse **pour appréhender l'évaluation de la notation** et ainsi décider de son acquisition, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « *Investment Grade* »), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins ; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences ; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou de notation jugée équivalente par la société de gestion, **sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne** du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité)

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

Le FCP peut également investir en titres spéculatifs (« *High Yield* ») dans la limite de 30 % de l'actif net.

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la société de gestion.

- **Parts ou actions de placements collectifs de droit français, d'autres OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger**

Le FCP peut investir :

- jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, ou de Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG), n'investissant pas plus de 10 % en parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective, dans la limite de 30 % de l'actif net du FCP, dans des parts ou actions de fonds d'investissement

constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères prévus à l'article R214-13 du Code monétaire et financier ;

- Entre 4 % et 10 % de l'actif net du FCP, en parts ou actions d'autres OPC de droit français ou européens (fonds de capital investissement, OPC investissant plus de 10 % en parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective, OPC nourriciers, de fonds professionnels à vocation générale, fonds professionnels spécialisés, fonds professionnels de capital investissement, fonds de fonds alternatifs, Organismes de financement spécialisé etc.) ainsi que dans des parts ou actions de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères de l'article 422-95 du règlement général de l'AMF.

Le FCP pourra investir dans des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers[6]).

Le FCP peut investir dans des OPC investis directement, et/ ou indirectement (via des investissements dans des fonds) en titres non cotés. L'investissement du FCP en OPC investis directement, et/ ou indirectement de façon non accessoire en titres non cotés sera au minimum de 4 %, et au maximum 10 % de son actif net.

Le FCP investit plus de 30 % de son actif en OPC de SRI (Indicateur de risque) inférieur ou égal à 2. Les OPC peuvent être de toutes classifications.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir, jusqu'à 100 % de son actif, des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM et/ ou des entités du groupe La Banque Postale et/ou des entités du groupe Aegon et/ou des entités du groupe Natixis Investment Managers, ces OPC devant respecter la politique de gestion ci-dessus présentée. La sélection d'OPC non gérés par LBP AM ou une société liée repose sur une analyse quantitative des performances passées ainsi que sur une analyse qualitative de leurs processus d'investissement.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la société de gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

2. Instruments financiers dérivés

- **Nature des marchés d'intervention** :

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture et/ou d'exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Les instruments financiers à terme éligibles sont les suivants :

- Futures, options, swap sur indice sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré à des fins de couverture des risques actions et de taux et d'exposition aux mêmes risques ;
- Futures, options, swaps de change et change à terme sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture des risques de change et d'exposition aux mêmes risques ;
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap sur indice (par exemple : "Itraxx" "CDX") sur marchés de gré à gré à des fins de couverture du risque de crédit et d'exposition au même risque ;
- Futures sur l'or à des fins de couverture et/ou d'exposition aux risques actions, de taux et de change ;
- Futures sur indices de volatilité à des fins de couverture et/ou d'exposition aux risques actions, de taux et de change ;
- Des futures pourront être utilisés à des fins d'exposition pour faire face aux mouvements de passif de manière provisoire.

Le FCP peut avoir une exposition, positive ou nulle à l'intérieur des classes d'actifs, entre les sous-composantes des classes d'actifs, selon des critères géographiques, et/ou sectoriels, et/ou des anticipations de performance relative. Le FCP n'effectuant pas de ventes à découvert du fait d'opérations sur les titres financiers, les expositions nulles résulteront d'instruments dérivés.

Le FCP peut avoir recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap » ou « TRS ») ayant comme sous-jacents possibles des actions, des devises ou des taux, principalement à des fins de couverture du risque actions, de change et de taux et d'exposition aux mêmes risques. L'engagement global issu de ces opérations sera limité à une fois l'actif du FCP. Les contreparties utilisées dans le cadre de TRS sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

6 *Fonds commun de placement, SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple S&P 500, Euro Stoxx 50...) et négociables en continu sur un marché réglementé.*

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP, soit une exposition du fonds au maximum de deux fois l'actif.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Le FCP n'a pas vocation à investir directement dans des titres intégrant des dérivés (notamment des titres comportant une exposition aux actions telles que obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions), mais pourra y être investi indirectement via les OPCVM et FIA présents dans son actif.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts (dont les dépôts à terme), essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 10 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

Néant.

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net du FCP ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net du FCP ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Les risques associés à l'investissement dans ce FCP sont liés aux instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur, sont :

- **Risque de perte en capital** : le FCP n'offre, à aucun moment, de garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque de perte en capital. Par conséquent il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : la gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés et/ou les valeurs les plus performants.
- **Risque actions** : il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du FCP lié aux variations des marchés actions dans la mesure où le FCP investit dans les actions et des instruments financiers à terme sur actions et indice actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser.
  L'exposition du FCP au risque actions, rapportée à l'actif net, sera comprise entre 0 % et 60 %.
- **Risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt de la courbe des emprunts d'État**. En cas de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser, ce qui entraînerait une baisse de la valeur du FCP. La fourchette de sensibilité au taux du portefeuille se situe entre -1 et +6.
- **Risque de crédit** : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante** : le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des « titres à haut rendement / spéculatif » (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.

  L'attention des investisseurs est appelée sur la stratégie de gestion de ce FCP qui peut être investi en titres dont la notation est inexistante ou en titres spéculatifs dont la notation est basse, ces titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante. Cet investissement peut être réalisé par l'investissement dans des OPC.
- **Risque lié aux investissements sur les petites et moyennes capitalisations** : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés** : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le FCP par rapport à la devise référence du portefeuille (l'Euro). Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

  L'exposition du FCP au risque de change sera limitée à 40 % de l'actif net du FCP.
- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles** : la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. L'exposition du FCP sur cette classe d'actif sera limitée à 30 % de l'actif net du FCP.
- **Risque de volatilité** : les produits dérivés de type optionnel, contrats futurs ou structuré sont sensibles à la volatilité de leurs sous-jacents. Ces produits peuvent donc faire baisser la valeur liquidative du FCP.

- **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation**: le FCP étant investi en instruments (dont les dérivés) indexés sur l'inflation, il est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.
- **Risque lié aux titres de créances subordonnées**: il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).
- **Risque de liquidité**: le risque de liquidité, qui peut survenir à l'occasion de rachats massifs de parts du FCP, correspond à la difficulté à déboucler des positions dans des conditions financières optimales.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents**: l'investissement sur les marchés émergents comporte un degré de risque élevé en raison de la situation politique et économique de ces marchés qui peut affecter la valeur des investissements du FCP. Leurs conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, un investissement sur ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à la volatilité de marché plus élevée, au retard dans les règlements / livraisons, ainsi qu'à la liquidité réduite sur certaines lignes composant le portefeuille du FCP.
- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivants:

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés)**: le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à l'investissement dans certains OPCVM ou fonds d'investissement**: Le FCP peut investir dans certains OPCVM, FIA ou fonds d'investissement (fonds de capital investissement, fonds de fonds alternatif...) pour lesquels il existe un risque lié à la gestion alternative (c'est-à-dire une gestion décorrélée de tout indice de marché) et/ou aux investissements sous-jacents faits par ces fonds, notamment en titres non cotés, en raison de leur mode de valorisation plus atypique et de leur moindre liquidité.. Le FCP s'expose à un risque de liquidité ou de variation de sa valeur liquidative en investissant dans ce type d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.
- **Risque lié aux matières premières**: l'exposition aux matières premières est réalisée par le biais d'OPC (fonds, ETFs...) ou d'instruments financiers reflétant les évolutions de cette classe d'actifs, tels que les instruments financiers à terme sur indices de contrats à terme sur matières premières et sur l'or. Le FCP est donc exposé à un risque de liquidité propre à la négociation de ces instruments. L'évolution du prix d'un contrat à terme sur matières premières est en effet fortement liée au niveau de production courant et à venir du produit sous-jacent, voire à l'estimation du niveau des réserves naturelles ou aux facteurs climatiques et géopolitiques. L'exposition du FCP aux matières premières sera limitée à 10 % de l'actif net.
- **Risque lié aux obligations contingentes**: Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ».

Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du FCP, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Environnement

Le premier trimestre 2025 a été marqué par l'investiture de Donald Trump aux États-Unis et la prise de fonction de son administration. Dès le début de son mandat, des rumeurs de taxes douanières plus graduelles qu'anticipées ont stimulé l'appétit pour le risque des investisseurs. Malgré les incertitudes concernant les probables hausses de droits de douane, les investisseurs sont restés optimistes sur l'Europe, se concentrant sur les initiatives de paix entre la Russie et l'Ukraine. À la fin du trimestre, les marchés financiers ont connu une volatilité accrue, principalement en raison des incertitudes économiques et géopolitiques. Les craintes liées à l'inflation et les menaces accrues de nouveaux droits de douane globaux ont intensifié cette nervosité, tandis que les données économiques ont révélé une détérioration de la confiance des consommateurs et une baisse des dépenses des ménages, notamment aux États-Unis. Les indices de volatilité, souvent appelés indices de la peur, ont fortement augmenté, reflétant l'inquiétude des investisseurs face aux incertitudes croissantes. Du côté des entreprises, les résultats publiés début 2025 ont été globalement positifs des deux côtés de l'Atlantique. Cependant, la volatilité a augmenté avec l'irruption de la start-up chinoise DeepSeek dans l'écosystème de l'intelligence artificielle, mettant sous pression la valorisation des entreprises du secteur. La déception concernant les résultats de Nvidia a impacté le secteur technologique américain, tandis que le contexte géopolitique a bénéficié au secteur de la défense. En matière de politique monétaire, la réunion de la Banque centrale européenne s'est conclue par une nouvelle baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. De son côté, la Fed a adopté une approche plus prudente, préférant ne pas intervenir, alors que l'inflation ne baissait plus aux États-Unis et que l'application du programme du nouveau président américain pourrait être assez inflationniste. Cette divergence de politique monétaire a favorisé la rotation géographique des flux en faveur de la zone euro.

Le deuxième trimestre 2025 s'est inscrit dans la continuité d'un environnement mondial contrasté, marqué par des divergences croissantes entre les grandes zones économiques, des incertitudes politiques persistantes et des ajustements progressifs des marchés financiers. Aux États-Unis, la croissance a continué de faire preuve de résilience mais sous tension, avec une activité soutenue par la consommation des ménages et un marché du travail toujours dynamique. L'arrivée de la nouvelle administration Trump a renforcé les anticipations de relance budgétaire, notamment via des baisses d'impôts et des dépenses d'infrastructure, ce qui a alimenté la confiance des entreprises et des marchés. Cependant, cette dynamique s'est accompagnée de tensions croissantes sur les prix et les taux. La Réserve fédérale a maintenu une posture de vigilance face aux risques inflationnistes, tandis que les marchés obligataires intégraient une prime de risque accrue liée à l'augmentation du déficit public. En Europe, la reprise est restée poussive. L'Allemagne, en proie à une crise politique majeure, a peiné à relancer sa demande intérieure, tandis que la France est restée confrontée à une instabilité politique persistante depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Cette incertitude a pesé sur la confiance des ménages et des entreprises, freinant la consommation et l'investissement. Les perspectives de croissance pour la zone euro ont été revues à la baisse, et les marchés actions européens sous-performent leurs homologues américains sur le trimestre. En Chine, le gouvernement a poursuivi ses efforts pour stabiliser son économie après les secousses du secteur immobilier. Pékin a mis en place des mesures ciblées pour soutenir les collectivités locales et contenir les risques systémiques, tout en maintenant une politique monétaire accommodante. La surcapacité industrielle et les tensions commerciales latentes, notamment avec les États-Unis, ont continué de peser sur les perspectives à moyen terme. Néanmoins, les marchés asiatiques ont bénéficié d'un regain d'intérêt des investisseurs à la recherche de diversification. Au global, sur le trimestre, les marchés actions ont globalement progressé, portés par les anticipations de relance budgétaire aux États-Unis et la résilience des bénéfices des grandes capitalisations. Toutefois, la volatilité restait élevée, notamment en Europe, où les incertitudes politiques et économiques freinaient les flux. Les taux souverains ont connu une remontée modérée, en ligne avec les anticipations de normalisation monétaire, tandis que les marges de crédit restaient contenues, soutenues par une liquidité abondante.

Le troisième trimestre 2025 s'est inscrit dans un contexte économique contrasté, marqué par une résilience modérée de l'activité mondiale et une forte sensibilité aux politiques monétaires et commerciales. En zone euro, la croissance a été révisée à la hausse à + 1,2 % pour l'année, portée par la demande intérieure, les investissements publics (notamment en infrastructures et défense), et une amélioration du marché du travail. Le taux de chômage est resté bas (6,2 % en juillet), et les salaires réels ont progressé, soutenant la consommation. L'inflation, proche de la cible de la Banque centrale européenne, s'est stabilisée autour de 2,1 %, avec une modération des prix de l'énergie et des services. La Banque centrale européenne a maintenu ses taux directeurs inchangés, adoptant une approche prudente et dépendante des données. Aux États-Unis, la Fed a repris son cycle d'assouplissement monétaire, en réponse à un ralentissement du marché de l'emploi et à une inflation toujours présente. Cette orientation a favorisé

un regain d'appétit pour le risque sur les marchés financiers. Sur le plan géopolitique, les tensions commerciales, notamment liées aux nouveaux droits de douane américains sur les produits européens, ont alimenté l'incertitude. Toutefois, l'accord commercial entre les États-Unis et l'Union Européenne a permis de réduire partiellement cette incertitude. Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient restaient des sources de volatilité potentielle. Les marchés financiers ont bien réagi dans ce contexte: les actions ont affiché des performances solides, notamment dans les pays émergents, portés par l'Asie. Les obligations souveraines et d'entreprises ont également progressé, tandis que les marchés monétaires sont restés stables.

Le quatrième trimestre 2025 a une nouvelle fois été marqué par une actualité dense. En octobre, la prolongation du « shutdown » américain a accru les incertitudes budgétaires, tandis que la situation politique française est restée instable sans inquiéter les marchés. Le Japon s'est distingué par une réaction positive à l'arrivée d'une nouvelle Première ministre, et les tensions commerciales entre Washington et Pékin se sont apaisées après une rencontre bilatérale. Malgré quelques signaux de stress dans le secteur bancaire américain, la saison des résultats a rassuré, portée par la solidité du secteur technologique et de l'intelligence artificielle. En fin de mois, la Fed a abaissé ses taux de 0,25 %, alors que la Banque centrale européenne est restée en attente, tempérant les anticipations d'un assouplissement rapide. En novembre, un climat plus prudent s'est installé, alimenté par les valorisations très élevées des géants de la technologie et de l'IA, et par l'absence de données macroéconomiques officielles liée au « shutdown ». Les statistiques privées ont souligné un marché de l'emploi plus fragile, réduisant la probabilité d'une nouvelle baisse de taux par la Fed. Les résultats d'entreprise européens ont toutefois soutenu le sentiment de marché, qui s'est amélioré en fin de mois grâce à des discours plus conciliants des banques centrales et à l'espoir d'avancées diplomatiques sur le conflit russo ukrainien. Décembre a marqué une phase de transition. La Fed a procédé à une nouvelle baisse de 0,25 %, et la Banque centrale européenne a maintenu ses taux et relevé ses projections de croissance. Parallèlement, l'actualité autour de l'intelligence artificielle est restée très riche, mêlant annonces d'innovations, ajustements de valorisations et prudence croissante des investisseurs. Ce mois a ainsi illustré un équilibre entre retenue et anticipation, concluant un trimestre où les marchés ont alterné phases de prudence et regain d'optimisme.

Gestion du portefeuille

Au cours du premier trimestre 2025, nous avons maintenu une exposition aux actions légèrement plus élevée qu'à la fin de l'année précédente, évoluant dans une fourchette comprise entre 28 % et 32 %. Dans la continuité du positionnement adopté fin 2024, nous avons conservé une allocation plus importante sur les actions américaines. Par ailleurs, nous avons procédé à des ajustements tactiques avec un renforcement des actions japonaises et un allègement de l'exposition aux marchés émergents.

Sur la poche obligataire, la remontée des taux d'intérêt nous a offert des opportunités de renforcement de la sensibilité via les obligations souveraines. En parallèle, nous avons pris des profits partiels sur les obligations d'entreprises après leur bonne tenue. La sensibilité globale du portefeuille a ainsi été relevée, passant de 2,4 en fin d'année 2024 à environ 3 fin février. En matière de devises, nous avons continué à privilégier le yen, avec une gestion active de son exposition.

Au deuxième trimestre, l'exposition actions a évolué entre 25 % et 33 %. Le portefeuille a démontré une bonne résilience lors du choc de marché intervenu en avril grâce à d'importantes couvertures, notamment sur les actions de la zone euro. La correction des marchés actions nous a ensuite permis d'alléger ces couvertures et de réinvestir à des niveaux de valorisation plus attractifs. À partir de mi-mai, nous avons de nouveau réduit l'exposition actions pour la ramener autour de 27 % en fin de période. L'allocation géographique a alors privilégié l'Europe (12 %), tandis que l'exposition aux États-Unis a été réduite (7 %) et que les pondérations sur l'Asie (5 %) et les marchés émergents (3 %) ont été maintenues.

Sur les obligations, après un net renforcement de la sensibilité au premier trimestre via les dettes souveraines, la forte appréciation de ces dernières en avril nous a conduit à prendre des profits significatifs. À fin juin, l'exposition aux obligations d'État a été ramenée à environ 10 %, avec une diversification entre la zone euro (5 %), les États-Unis (2,5 %) et le Royaume-Uni (2,5 %).

Au cours du troisième trimestre, nous avons progressivement renforcé l'exposition actions, en particulier sur la zone euro, pour atteindre environ 31 % à fin septembre. Après une période de forte surperformance du style value, notamment portée par le secteur bancaire, nous avons pris nos profits sur ce segment. En fin de trimestre, nous avons réorienté nos investissements vers les valeurs de croissance européennes, présentant un potentiel de rattrapage après une performance plus modérée depuis le début de l'année.

Sur la poche obligataire, la gestion de la sensibilité taux est restée tactique dans un environnement caractérisé par l'absence de direction claire mais une persistance de la volatilité et des divergences entre zones géographiques. Nous avons ainsi pris des profits sur les obligations d'État américaines après leur appréciation, puis réinvesti en zone euro, notamment sur l'Italie et l'Allemagne.

À partir de l'été et jusqu'au quatrième trimestre, la clarification progressive de la politique tarifaire américaine a contribué à un environnement plus lisible, favorisant un redéploiement des investissements avec une préférence marquée pour les actions européennes. L'exposition actions a ainsi été progressivement augmentée pour atteindre 35 % de l'actif net en fin d'année.

La gestion de la sensibilité taux est restée active, à un niveau supérieur à celui observé durant la phase de hausse marquée des taux. La gestion du portefeuille s'est distinguée par son dynamisme, avec des prises de profits opportunistes lors des phases de tension de marché et une allocation flexible entre zones géographiques, notamment entre les États-Unis et l'Europe. En fin d'exercice, nous avons par ailleurs réduit l'exposition aux obligations de crédit.

Enfin, dans une optique de diversification, nous avons introduit au cours du premier semestre une exposition à des actifs non cotés via l'OPC LBPAM Private Opportunités, représentant 4,5 % de l'actif du portefeuille.

Au 31 décembre 2025, l'allocation du portefeuille se décompose comme suit :

- 35 % en actions, dont 17 % en actions européennes, 8 % en actions américaines, 5 % en actions japonaises et 5 % en actions émergentes,
- 7 % en obligations convertibles,
- 50 % en obligations, dont 17 % d'obligations d'entreprises, 19 % d'obligations souveraines, 11 % de fonds de performance absolue et 3 % d'obligations indexées sur l'inflation,
- 4,5 % en actifs non cotés,
- 3,5 % en supports monétaires.

Au cours de l'exercice, la gestion a eu recours à des instruments dérivés (futures et options) afin d'ajuster de manière tactique les expositions aux actions, aux taux et aux devises, contribuant ainsi à l'optimisation du profil rendement/risque du portefeuille.

PERFORMANCES

Performances	Fonds – Part AD
Sur 1 an	3,97 %
Sur 3 ans	15,51 %
Sur 5 ans	8,85 %

Performances	Fonds – Part A
Sur 1 an	3,97 %
Sur 3 ans	15,50 %
Sur 5 ans	8,85 %

Performances	Fonds – Part R
Sur 1 an	3,97 %
Sur 3 ans	15,51 %
Sur 5 ans	8,85 %

Performances	Fonds – Part G
Sur 1 an	4,99 %
Sur 3 ans	18,92 %
Sur 5 ans	14,26 %

Performances	Fonds – Part I
Sur 1 an	4,89 %
Sur 3 ans	18,60 %
Sur 5 ans	13,74 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	354 088 802,76	493 924 173,85	**848 012 976,61**
LBPAM ISR OPTI EURO EQUITY I	79 934 350,00	—	**79 934 350,00**
OSTRUM SRI CREDIT 12M I (C/D) EUR	—	56 231 296,00	**56 231 296,00**
LBPAM PRIVATE OPPORTUNITIES PART B	51 392 700,00	—	**51 392 700,00**
TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR I	—	47 301 495,00	**47 301 495,00**
LBPAM ISR PRO ALTO I	40 006 600,00	—	**40 006 600,00**
JAPAN GOVT 20-YR 2.500% 20-06-45	17 077 350,08	16 874 832,72	**33 952 182,80**
OSTRUM SRI CREDIT EURO E (C/D) EUR	—	33 487 700,00	**33 487 700,00**
TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I	23 026 240,00	—	**23 026 240,00**
BNP PAR ESY ESG EH JPN-UETFE GT EUR	9 983 000,00	11 406 000,00	**21 389 000,00**

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 200,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 137,73 % selon la méthode de l'engagement,
- 185,44 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR001400ZEX0,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0013370756,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0013304706,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0013456027,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0013456035,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0013304680.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont essentiellement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les comportements à risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
  - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
  - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
  - de l'équilibre entre la rémunération fixe et la rémunération variable.

  La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs, y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale par le manager, après échanges avec son collaborateur.

  Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.
- Personnel concerné : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
- Personnel identifié : preneurs de risques.

  Toute personne listée comme personnel identifié au sein de la politique – globalement ceux ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et/ou ceux dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle des preneurs de risque/personnel identifié, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 %, par tiers sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises par la mise en place de deux mécanismes sur la base de critères définis par la direction des risques et la DCCI et sur la décision du Comité des Rémunérations :
  - Restitutions : le Comité des rémunérations se réserve la possibilité de réclamer la restitution de tout ou partie de la rémunération variable déjà versée ou acquise, notamment lorsque le personnel identifié a contribué aux performances financières médiocres ou négatives, ou en cas de fraude.
  - Malus : ce mécanisme est activable sur décision du comité des rémunérations. L'acquisition ou le versement de la part différée n'est jamais garantie, elle est subordonnée au respect des conditions applicables (méthodologie d'évaluation des comportements risques et conformité des collaborateurs de la DDCI et de la Direction des Risques). Ce malus peut annuler tout ou partie les rémunérations variables non encore acquises ou versées.
- Le Comité des Nominations et des rémunérations (CNR) est composé de membres n'occupant pas de fonction exécutive au sein de LBP AM, et présidé par un des membres indépendants. Y participent également la DRH LBP AM, la direction de la Rémunération Groupe LBP et la CEO de LBP AM.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2025		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2025		
	Fixes bruts	17 798 110 €
	Variables + primes bruts	6 110 455 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	4 126 142 €
	Variables + primes bruts	2 423 170 €
Ensemble des cadres supérieurs (hors gérants)		
	Fixes bruts	1 543 000 €
	Variables + primes bruts	592 580 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**1 154 814 501,73**	**1 188 708 382,07**
OPC	1 022 301 944,73	1 058 303 936,07
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	132 512 557,00	130 404 446,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**6 006 402,45**	**13 115 836,69**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**1 160 820 904,18**	**1 201 824 218,76**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**263 899,37**	**353 916,61**
Comptes financiers	**526 337,73**	**964 806,18**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**790 237,10**	**1 318 722,79**
Total de l'actif I+II	**1 161 611 141,28**	**1 203 142 941,55**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	1 101 477 246,35	1 121 332 362,69
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	6 788 449,58	3 999 233,83
Résultat net de l'exercice	44 119 963,36	66 375 632,52
Capitaux propres I	**1 152 385 659,29**	**1 191 707 229,04**
Passifs de financement II (*)	**0,00**	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**1 152 385 659,29**	**1 191 707 229,04**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**3 917 735,65**	**8 978 406,45**
Emprunts (C) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**3 917 735,65**	**8 978 406,45**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 431 101,47	1 411 382,92
Concours bancaires	3 876 644,87	1 045 923,14
Sous-total autres passifs IV	**5 307 746,34**	**2 457 306,06**
Total Passifs : I+II+III+IV	**1 161 611 141,28**	**1 203 142 941,55**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	326 815,00	968 832,00
Produits sur obligations	1 444 224,00	643 131,00
Produits sur titres de créances	180 528,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	220 186,19	190 176,86
Sous-total produits sur opérations financières	**2 171 753,19**	**1 802 139,86**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-94 112,51	-96 047,43
Sous-total charges sur opérations financières	**-94 112,51**	**-96 047,43**
Total revenus financiers nets (A)	**2 077 640,68**	**1 706 092,43**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	3 438 893,72	2 868 018,55
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-15 512 250,09	-15 714 227,53
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-12 073 356,37**	**-12 846 208,98**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**-9 995 715,69**	**-11 140 116,55**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**236 998,02**	**225 944,71**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**-9 758 717,67**	**-10 914 171,84**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	8 367 272,66	24 573 675,38
Frais de transactions externes et frais de cession	-482 735,10	-580 612,05
Frais de recherche	-41 692,94	-56 307,06
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**7 842 844,62**	**23 936 756,27**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-63 841,42**	**-428 805,11**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**7 779 003,20**	**23 507 951,16**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	47 382 781,10	54 699 389,58
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-18 337,46	-4 751,90
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**47 364 443,64**	**54 694 637,68**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-1 264 765,81**	**-912 784,48**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**46 099 677,83**	**53 781 853,20**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**44 119 963,36**	**66 375 632,52**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du FCP est d'effectuer sur un horizon de placement minimum de 5 ans une sélection d'OPC et de FIA, français ou européens, au travers d'une allocation flexible du portefeuille entre les classes d'actifs (Actions et Taux), et leurs zones géographiques, réalisée sur la base de critères financiers et selon une méthodologie ISR.

L'objectif de volatilité cible moyenne sur 5 ans glissants du FCP est de 8 % (hors conditions exceptionnelles de marché).

Il est rappelé à l'attention des souscripteurs potentiels que l'objectif de performance et de volatilité est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse pour le FCP.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	1 393 783 157,18	1 228 686 943,08	1 191 348 403,75	1 191 707 229,04	1 152 385 659,29
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE A en EUR					
Actif net	10 544 659,64	8 895 316,95	8 308 862,36	7 576 203,63	7 139 367,21
Nombre de titres	98 012,93253	91 009,01260	81 007,15894	69 771,62705	63 239,67835
Valeur liquidative unitaire	107,58	97,74	102,56	108,58	112,89
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,26	2,29	0,55	2,14	0,76
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,90	-1,04	-1,09	-1,02	-0,97
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE AD en EUR					
Actif net	366 497 712,85	298 515 444,77	273 560 616,60	257 059 249,65	244 271 680,74
Nombre de titres	3 384 240,10216	3 053 707,10216	2 684 525,15545	2 398 025,60665	2 206 184,60665
Valeur liquidative unitaire	108,29	97,75	101,90	107,19	110,72
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes	1,16	0,66	0,66	0,71	0,73
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	0,13	1,78	1,67	3,07	3,10
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,91	-1,04	-1,09	-1,01	-0,95
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE AVENIR en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	1 292 238,17
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	12 580,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	102,72
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,05
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,42
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE G en EUR					
Actif net	22 985 197,51	25 445 576,26	28 709 225,62	32 743 006,29	14 285 328,53
Nombre de titres	211 878,23536	255 694,44025	272 262,63315	290 465,55569	120 713,60588
Valeur liquidative unitaire	108,48	99,51	105,44	112,72	118,34
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,26	2,30	0,56	2,21	0,79
Capitalisation unitaire sur revenu	0,12	-0,06	-0,13	0,00	0,10
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE I en EUR					
Actif net	1 165 334,63	1 068 045,62	2 397 231,92	2 047 175,87	1 670 484,82
Nombre de titres	101,56377	101,56377	215,33108	172,16876	133,94377
Valeur liquidative unitaire	11 473,92	10 516,00	11 132,77	11 890,51	12 471,53
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	133,93	244,25	59,51	233,33	83,79
Capitalisation unitaire sur revenu	2,75	-16,59	-24,15	-9,79	0,32
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE R en EUR					
Actif net	992 590 252,55	894 762 559,48	878 372 467,25	892 281 593,60	883 726 559,82
Nombre de titres	8 998 160,73572	8 928 195,54404	8 352 056,94160	8 014 233,98539	7 634 501,66346
Valeur liquidative unitaire	110,31	100,21	105,16	111,33	115,75
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,30	2,34	0,56	2,19	0,78
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,93	-1,06	-1,12	-1,04	-0,99

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union monétaire européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
- Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :
- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème	
			Part A, AD, R et AVENIR	Part I et G
1.	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	2 % TTC maximum	1 % TTC maximum
2.	Frais indirects maximum * (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,5 % TTC maximum La société de gestion s'engage à ce que le cumul des frais de gestion directs (frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services) et les frais de gestion indirects maximum du FCP n'excèdent pas 2,5 % de l'actif net du FCP par an.	
3.	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant	
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant	

(*) Détail des frais indirects maximum :

Commission de souscription indirecte maximum :

1 % prélevés par les OPC ou fonds d'investissements dans lesquels le FCP investit.

Commission de rachat indirecte maximum :

5 % prélevés par les OPC ou fonds d'investissements dans lesquels le FCP a investi et dans lesquels il rachète les parts ou actions.

La société de gestion s'engage à ce que la somme des commissions de souscription et de rachat indirectes n'excède pas 1 % TTC par an de l'actif net du FCP.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

Frais de fonctionnement et autres services

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.01 % de l'actif net du FCP.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

- Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part A, AD, AVENIR, G, I et R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**1 191 707 229,04**	**1 191 348 403,75**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	18 275 794,16	29 102 527,95
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-101 175 910,49	-94 577 453,02
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-9 995 715,69	-11 140 116,55
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	7 842 844,62	23 936 756,27
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	47 364 443,64	54 694 637,68
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-1 633 025,99	-1 657 527,04
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**1 152 385 659,29**	**1 191 707 229,04**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE A		
Parts souscrites durant l'exercice	3 304,00000	363 436,45
Parts rachetées durant l'exercice	-9 835,94870	-1 082 657,26
Solde net des souscriptions/rachats	-6 531,94870	-719 220,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	63 239,67835	
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE AD		
Parts souscrites durant l'exercice	1 675,00000	179 818,68
Parts rachetées durant l'exercice	-193 516,00000	-21 010 314,07
Solde net des souscriptions/rachats	-191 841,00000	-20 830 495,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 206 184,60665	
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE AVENIR		
Parts souscrites durant l'exercice	12 580,00000	1 291 735,21
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	12 580,00000	1 291 735,21
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 580,00000	
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE G		
Parts souscrites durant l'exercice	36 146,94124	4 072 198,40
Parts rachetées durant l'exercice	-205 898,89105	-23 085 986,00
Solde net des souscriptions/rachats	-169 751,94981	-19 013 787,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	120 713,60588	
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE I		
Parts souscrites durant l'exercice	114,71500	1 397 110,26
Parts rachetées durant l'exercice	-152,93999	-1 873 622,20
Solde net des souscriptions/rachats	-38,22499	-476 511,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	133,94377	
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE R		
Parts souscrites durant l'exercice	96 663,85988	10 971 495,16
Parts rachetées durant l'exercice	-476 396,18181	-54 123 330,96
Solde net des souscriptions/rachats	-379 732,32193	-43 151 835,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 634 501,66346	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE AD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE AVENIR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE G	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR Flex EQUILIBRE A FR0013456027	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	7 139 367,21	63 239,67835	112,89
LBPAM ISR Flex EQUILIBRE AD FR0013304680	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	244 271 680,74	2 206 184,60665	110,72
LBPAM ISR Flex EQUILIBRE AVENIR FR001400ZEX0	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de de la société gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de de la société gestion	EUR	1 292 238,17	12 580,00000	102,72
LBPAM ISR Flex EQUILIBRE G FR0013456035	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	14 285 328,53	120 713,60588	118,34
LBPAM ISR Flex EQUILIBRE I FR0013370756	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	1 670 484,82	133,94377	12 471,53
LBPAM ISR Flex EQUILIBRE R FR0013304706	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	883 726 559,82	7 634 501,66346	115,75

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	-50 893,95	NA	NA	NA	NA	NA
Options	14 640,21	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**-36 253,74**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	526,34	0,00	0,00	0,00	526,34
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-3 876,64	0,00	0,00	0,00	-3 876,64
Hors-bilan					
Futures	NA	163 191,18	0,00	0,00	0,00
Options	NA	-14 320,51	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**148 870,67**	**0,00**	**0,00**	**-3 350,30**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	526,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-3 876,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 191,19	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-14 320,51	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**-3 350,31**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**148 870,68**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 JPY +/-	Devise 2 AUD +/-	Devise 3 HKD +/-	Devise 4 USD +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	312,38	0,00	0,00	0,00	213,96
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-250,64	-915,41	-324,81	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	-108 170,44	-12 529,10	0,00	242,67	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**-107 858,06**	**-12 779,74**	**-915,41**	**-82,14**	**213,96**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010600247	ECHIQUIER SMID BLEND 7 EURO SRI I	La Financiere de L'echiquier	Actions Euro	France	EUR	17 455 200,00
FR0013218005	Echiquier Altarocca Hybrid 5 Bonds F	La Financiere de L'echiquier	Fonds / Obligations	France	EUR	6 002 650,00
FR001400N3D6	ECQUER CRDT SRI 6 EUROPE-IXL	La Financiere de L'echiquier	Fonds / Obligations	France	EUR	11 419 695,00
FR0000285884	LBPAM ISR Actions Focus 4 Euro R	LBP AM	Actions Euro	France	EUR	45 739 200,00
FR0011441591	LBPAM ISR PRO 1 ACTIONS EURO Part I	LBP AM	Actions Euro	France	EUR	82 423 260,00
FR0011525534	LBPAM Tocqueville 4 Croissance Euro ISR Part I	LBP AM	Actions Euro	France	EUR	24 327 280,00
FR0010842385	TOCQUEVILLE EURO 5 EQUITY ISR I	LBP AM	Actions Euro	France	EUR	33 557 490,33
FR0011451947	TOCQUEVILLE MID CAP 7 EURO ISR Part I	LBP AM	Actions Euro	France	EUR	37 330 325,50
FR0013323102	LBPAM ISR Actions Asie 2 M	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	26 715 128,58
FR0013330271	LBPAM ISR ACTIONS 1 EMERGENTS M	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	33 001 078,00
FR0010892471	LBPAM ISR ACTIONS 1 JAPON R	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	38 212 500,00
FR0013439981	SYSTEMATIC EQUITY 1 OVERLAY C	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	2 558 630,00
FR0010940882	TOCQUEVILLE GLOBAL 2 CLIMATE CHANGE ISR I	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	8 180 467,54
FR0013277522	TOCQUEVILLE US 2 EQUITY SRI PART I	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	84 213 344,27
FR0013239407	LBPAM ISR Actions USA 7 500 R	LBP AM	Fonds / Actions	France	EUR	25 561 000,00
FR0013403755	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	LBP AM	Fonds / Diversifiés	France	EUR	54 893 877,34
FR0013306701	LBPAM ISR TAUX PART 1 M	LBP AM	Fonds / Diversifiés	France	EUR	106 951 557,00
FR0010576298	LBPAM ALPHA LBP AM	LBP AM	Fonds / Mixte	France	EUR	10 864 700,00
FR0011640911	ALLOCATION Part I LBPAM ISR LBP AM	LBP AM	Fonds / Obligations	France	EUR	58 268 676,00
FR0011758036	OPPORTUNITES L LBPAM ISR PRO ALTO LBP AM	LBP AM	Fonds / Obligations	France	EUR	40 085 200,00
FR001400SG63	PART I LBPAM PRIVATE OPPORTUNITIES PARTS	LBP AM	Fonds de Fonds / Mixte	France	EUR	52 244 400,00
FR0010130807	B LBPAM ISR CONVERTIBLES	LBP AM	Obligations Convertibles	France	EUR	23 163 283,50
FR0013398658	EUROPE M LBPAM DETTES FINANCIERES FLEXIBLE	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	38 233 571,70
FR0010957878	Part I LBPAM ISR OBLI CREDIT 8	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	34 215 125,00
FR0012904639	PART I LBPAM ISR TOTAL 9	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	45 755 968,96
FR0013358025	RETURN CREDIT I LBPAM INFLATION LBP AM FLEXIBLE Part I	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	40 777 280,60

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013340726	LBPAM ISR ABSOLUTE LBP AM RETURN CREDIT I	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	17 685 056,70
FR0013341435	LBPAM ISR ABSOLUTE LBP AM RETURN TAUX PART I	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	58 638 230,04
FR001400FDS4	LBPAM ISR OBLIG LBP AM JUILLET 2026 PART M	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	33 840 000,00
FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part 1 M	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	20 606 779,90
FR0010831693	OSTRUM SRI CASH 3 PLUS I	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	14 152 585,06
FR0010750984	OSTRUM SRI MONEY 6M 4 PART I	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	6 217 196,50
FR0011375989	OSTRUM SRI 12M PART I	Natixis Investment Managers International	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	21 523 764,21
Total						**1 154 814 501,73**

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	241,38
Rétrocession de frais de gestion	263 657,99
Total des créances	**263 899,37**
Dettes	
Rachats à payer	28 598,58
Frais de gestion fixe	1 402 502,89
Total des dettes	**1 431 101,47**
Total des créances et des dettes	**-1 167 202,10**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	98 013,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Rétrocessions des frais de gestion	21 595,60
Frais de recherche	261,99
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE AD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 356 635,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Rétrocessions des frais de gestion	738 126,59
Frais de recherche	8 959,66
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE AVENIR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 954,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Rétrocessions des frais de gestion	464,94
Frais de recherche	-0,01
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE G	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	56 780,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38
Rétrocessions des frais de gestion	42 446,82
Frais de recherche	535,57
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9 632,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,47
Rétrocessions des frais de gestion	6 006,60
Frais de recherche	76,45
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 989 234,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Rétrocessions des frais de gestion	2 630 253,17
Frais de recherche	31 859,28
Pourcentage de frais de recherche	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	34 476 418,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**34 476 418,00**

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 092 314 176,06
	FR0013218005	Echiquier Altarocca Hybrid Bonds F	6 002 650,00
	FR0010600247	ECHIQUIER SMID BLEND EURO SRI I	17 455 200,00
	FR001400N3D6	ECQUER CRDT SRI EUROPE-IXL	11 419 695,00
	FR0010576298	LBPAM ALPHA ALLOCATION Part I	10 864 700,00
	FR0013398658	LBPAM DETTES FINANCIERES FLEXIBLE Part I	38 233 571,70
	FR0013358025	LBPAM INFLATION FLEXIBLE Part I	40 777 280,60
	FR0013403755	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	54 893 877,34
	FR0013340726	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I	17 685 056,70
	FR0013341435	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX PART I	58 638 230,04
	FR0013323102	LBPAM ISR Actions Asie M	26 715 128,58
	FR0013330271	LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	33 001 078,00
	FR0000285884	LBPAM ISR Actions Focus Euro R	45 739 200,00
	FR0010892471	LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	38 212 500,00
	FR0013239407	LBPAM ISR Actions USA 500 R	25 561 000,00
	FR0010130807	LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE M	23 163 283,50
	FR0011640911	LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L	58 268 676,00
	FR0010957878	LBPAM ISR OBLI CREDIT PART I	34 215 125,00
	FR001400FDS4	LBPAM ISR OBLIG JUILLET 2026 PART M	33 840 000,00
	FR0011441591	LBPAM ISR PRO ACTIONS EURO Part I	82 423 260,00
	FR0011758036	LBPAM ISR PRO ALTO PART I	40 085 200,00
	FR0013306701	LBPAM ISR TAUX PART M	106 951 557,00
	FR0012904639	LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I	45 755 968,96
	FR001400SG63	LBPAM PRIVATE OPPORTUNITIES PARTS B	52 244 400,00
	FR0011525534	LBPAM Tocqueville Croissance Euro ISR Part I	24 327 280,00
	FR0013439981	SYSTEMATIC EQUITY OVERLAY C	2 558 630,00
	FR0010842385	TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I	33 557 490,33
	FR0010940882	TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I	8 180 467,54
	FR0011451947	TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR Part I	37 330 325,50
	FR0013277522	TOCQUEVILLE US EQUITY SRI PART I	84 213 344,27
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**1 092 314 176,06**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-9 758 717,67**	**-10 914 171,84**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**-9 758 717,67**	**-10 914 171,84**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-9 758 717,67**	**-10 914 171,84**

Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-61 402,06**	**-71 434,12**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-61 402,06**	**-71 434,12**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-61 402,06**	**-71 434,12**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-61 402,06	-71 434,12
Total	**-61 402,06**	**-71 434,12**
** Information relative aux acomptes versés*		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE AD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-2 104 425,79**	**-2 429 710,10**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-2 104 425,79**	**-2 429 710,10**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-2 104 425,79**	**-2 429 710,10**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 104 425,79	-2 429 710,10
Total	**-2 104 425,79**	**-2 429 710,10**
** Information relative aux acomptes versés*		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE AVENIR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-5 327,71**	**0,00**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-5 327,71**	**0,00**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-5 327,71**	**0,00**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-5 327,71	0,00
Total	**-5 327,71**	**0,00**
** Information relative aux acomptes versés*		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE G

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**12 913,95**	**1 698,70**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**12 913,95**	**1 698,70**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**12 913,95**	**1 698,70**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	12 913,95	1 698,70
Total	**12 913,95**	**1 698,70**
** Information relative aux acomptes versés*		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**43,27**	**-1 686,82**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**43,27**	**-1 686,82**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**43,27**	**-1 686,82**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	43,27	-1 686,82
Total	**43,27**	**-1 686,82**
** Information relative aux acomptes versés*		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-7 600 519,33**	**-8 413 039,50**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-7 600 519,33**	**-8 413 039,50**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-7 600 519,33**	**-8 413 039,50**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-7 600 519,33	-8 413 039,50
Total	**-7 600 519,33**	**-8 413 039,50**
** Information relative aux acomptes versés*		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**7 779 003,20**	**23 507 951,16**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**7 779 003,20**	**23 507 951,16**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	6 788 449,58	3 999 233,83
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**14 567 452,78**	**27 507 184,99**

Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**48 164,24**	**149 387,70**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**48 164,24**	**149 387,70**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**48 164,24**	**149 387,70**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	48 164,24	149 387,70
Total	**48 164,24**	**149 387,70**
** Information relative aux acomptes versés*		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE AD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 662 486,47**	**5 082 109,36**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 662 486,47**	**5 082 109,36**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	6 788 449,58	3 999 233,83
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**8 450 936,05**	**9 081 343,19**
Affectation :		
Distribution	1 610 514,76	1 702 598,18
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	6 840 421,29	7 378 745,01
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**8 450 936,05**	**9 081 343,19**
** Information relative aux acomptes versés*		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre de parts	2 206 184,60665	2 398 025,60665
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,73	0,71

Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE AVENIR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-744,81**	**0,00**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-744,81**	**0,00**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-744,81**	**0,00**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-744,81	0,00
Total	**-744,81**	**0,00**
** Information relative aux acomptes versés*		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE G

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**95 935,62**	**642 220,63**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**95 935,62**	**642 220,63**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**95 935,62**	**642 220,63**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	95 935,62	642 220,63
Total	**95 935,62**	**642 220,63**
** Information relative aux acomptes versés*		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**11 223,29**	**40 173,27**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**11 223,29**	**40 173,27**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**11 223,29**	**40 173,27**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	11 223,29	40 173,27
Total	**11 223,29**	**40 173,27**
** Information relative aux acomptes versés*		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**5 961 938,39**	**17 594 060,20**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**5 961 938,39**	**17 594 060,20**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**5 961 938,39**	**17 594 060,20**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	5 961 938,39	17 594 060,20
Total	**5 961 938,39**	**17 594 060,20**
** Information relative aux acomptes versés*		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC				**1 120 338 083,73**	**97,22**
OPC				**987 825 526,73**	**85,72**
Gestion collective				**987 825 526,73**	**85,72**
Echiquier Altarocca Hybrid Bonds F	FR0013218005	EUR	5 000	6 002 650,00	0,52
ECHIQUIER SMID BLEND EURO SRI I	FR0010600247	EUR	70 000	17 455 200,00	1,51
ECQUER CRDT SRI EUROPE-IXL	FR001400N3D6	EUR	10 500	11 419 695,00	0,99
LBPAM ALPHA ALLOCATION Part I	FR0010576298	EUR	70 000	10 864 700,00	0,94
LBPAM DETTES FINANCIERES FLEXIBLE Part I	FR0013398658	EUR	3 210	38 233 571,70	3,32
LBPAM INFLATION FLEXIBLE Part I	FR0013358025	EUR	530	6 300 862,60	0,55
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	FR0013403755	EUR	495 298	54 893 877,34	4,76
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I	FR0013340726	EUR	1 395	17 685 056,70	1,53
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX PART I	FR0013341435	EUR	4 966	58 638 230,04	5,09
LBPAM ISR Actions Asie M	FR0013323102	EUR	1 806	26 715 128,58	2,32
LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	FR0013330271	EUR	2 200	33 001 078,00	2,86
LBPAM ISR Actions Focus Euro R	FR0000285884	EUR	260 000	45 739 200,00	3,97
LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	FR0010892471	EUR	15 000	38 212 500,00	3,32
LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE M	FR0010130807	EUR	123 150	23 163 283,50	2,01
LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L	FR0011640911	EUR	44 300	58 268 676,00	5,06
LBPAM ISR OBLI CREDIT PART I	FR0010957878	EUR	2 500	34 215 125,00	2,97
LBPAM ISR OBLIG JUILLET 2026 PART M	FR001400FDS4	EUR	300 000	33 840 000,00	2,94
LBPAM ISR PRO ACTIONS EURO Part I	FR0011441591	EUR	43 000	82 423 260,00	7,15
LBPAM ISR PRO ALTO PART I	FR0011758036	EUR	40 000	40 085 200,00	3,48
LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT I	FR0012904639	EUR	3 874	45 755 968,96	3,97
LBPAM PRIVATE OPPORTUNITIES PARTS B	FR001400SG63	EUR	510 000	52 244 400,00	4,53
LBPAM Tocqueville Croissance Euro ISR Part I	FR0011525534	EUR	4 000	24 327 280,00	2,11
OSTRUM SRI 12M PART I	FR0011375989	EUR	1 833	21 523 764,21	1,87
OSTRUM SRI CASH Part M	FR0010392951	EUR	1 910	20 606 779,90	1,79
OSTRUM SRI CASH PLUS I	FR0010831693	EUR	127,3984	14 152 585,06	1,23
OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	FR0010750984	EUR	545	6 217 196,50	0,54
SYSTEMATIC EQUITY OVERLAY C	FR0013439981	EUR	500	2 558 630,00	0,22
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I	FR0010842385	EUR	1 055,85103	33 557 490,33	2,91
TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I	FR0010940882	EUR	3 766	8 180 467,54	0,71
TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR Part I	FR0011451947	EUR	11 050	37 330 325,50	3,24
TOCQUEVILLE US EQUITY SRI PART I	FR0013277522	EUR	2 970,43385	84 213 344,27	7,31
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				**132 512 557,00**	**11,50**
Gestion collective				**132 512 557,00**	**11,50**
LBPAM ISR Actions USA 500 R	FR0013239407	EUR	100 000	25 561 000,00	2,22
LBPAM ISR TAUX PART M	FR0013306701	EUR	1 128 300	106 951 557,00	9,28
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT				**34 476 418,00**	**2,99**
OPC				**34 476 418,00**	**2,99**
Gestion collective				**34 476 418,00**	**2,99**
LBPAM INFLATION FLEXIBLE Part I	FR0013358025	EUR	2 900	34 476 418,00	2,99
Total				**1 154 814 501,73**	**100,21**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0326	-750	0,00	-434 785,00	-43 807 500,00
HANG SENG TEC 0126	350	77 505,39	0,00	10 584 654,26
HHI HANG SENG 0126	280	0,00	-23 032,83	13 635 040,97
NK NIKKEI 225 0326	-50	65 988,33	0,00	-10 765 677,55
SP 500 MINI 0326	-70	0,00	-6 109,24	-20 540 465,75
Sous-total 1.		**143 493,72**	**-463 927,07**	**-50 893 948,07**
2. Options				
EURO STOXX 50 12/2026 CALL 6000	1 000	2 575 000,00	0,00	25 314 525,60
EURO STOXX 50 12/2026 CALL 6600	-1 000	0,00	-729 000,00	-10 674 316,80
Sous-total 2.		**2 575 000,00**	**-729 000,00**	**14 640 208,80**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**2 718 493,72**	**-1 192 927,07**	**-36 253 739,27**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
AUST 10Y BOND 0326	552	83 246,61	0,00	34 314 782,88
EURO BTP 0326	530	0,00	-190 800,00	63 695 400,00
EURO BUND 0326	700	0,00	-728 000,00	89 299 000,00
EURO-OAT 0326	-200	112 000,00	0,00	-24 118 000,00
Sous-total 1.		**195 246,61**	**-918 800,00**	**163 191 182,88**
2. Options				
EUREX EURO BUND 02/2026 PUT 125	-1 950	0,00	0,00	39 484 867,50
EUREX EURO BUND 02/2026 PUT 126.5	1 300	0,00	-65 000,00	-53 805 375,00
Sous-total 2.		**0,00**	**-65 000,00**	**-14 320 507,50**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**195 246,61**	**-983 800,00**	**148 870 675,38**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EAD2 EURAUD 0326	-100	0,00	-47 659,27	-12 529 099,48
RY EURJPY 0326	-868	0,00	-1 454 006,80	-108 170 443,51
Sous-total 1.		**0,00**	**-1 501 666,07**	**-120 699 542,99**
2. Options				
USD/JPY FINEX 03/2026 CALL 64.5	400	332 070,33	0,00	12 314 225,81
USD/JPY FINEX 03/2026 CALL 67	-400	0,00	-89 403,55	-4 204 857,59
Sous-total 2.		**332 070,33**	**-89 403,55**	**8 109 368,22**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**332 070,33**	**-1 591 069,62**	**-112 590 174,77**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 154 814 501,73
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	1 525 566,65
Total instruments financiers à terme - taux	-788 553,39
Total instruments financiers à terme - change	-1 258 999,29
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	3 550 828,89
Autres passifs (-)	-5 457 685,30
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**1 152 385 659,29**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE A	EUR	63 239,67835	112,89
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE AD	EUR	2 206 184,60665	110,72
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE AVENIR	EUR	12 580,00000	102,72
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE G	EUR	120 713,60588	118,34
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE I	EUR	133,94377	12 471,53
Part LBPAM ISR Flex EQUILIBRE R	EUR	7 634 501,66346	115,75

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR FLEX EQUILIBRE (ci-après, le "**Produit Financier**")

Identifiant d'entité juridique: 969500Q7T7JD6F40AH37

LBP AM (ci-après, la « **Société de Gestion** »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **OUI**

●○ ☒ **NON**

☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

- ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ *Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social : __%***

☒ Il promouvait **des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d'investissement durables

- ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☒ Ayant un objectif social

☐ *Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables***

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit Financier appliquait la (les) démarches ESG suivante(s) :

Investir dans d'autres OPC, gérés ou non par la Société de Gestion, dont au moins 90% devaient avoir obtenu le Label ISR français[1]. Trois catégories d'OPC pouvaient être sélectionnés par la Société de Gestion :

1. Fonds ISR gérés par la Société de Gestion : la Société de Gestion met en œuvre sa méthodologie GREaT. De manière générale, la démarche ISR de la gestion des OPC gérés par la Société de Gestion visait à identifier les émetteurs qui :

    - Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique…

    - Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ESG de la Société de Gestion.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

2. Fonds ISR externes : la Société de Gestion sélectionne des OPC labélisés ISR. Des disparités d'approche sur l'ISR pouvaient exister entre celles retenues par la Société de Gestion et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. La Société de Gestion privilégiait néanmoins la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

3. Fonds non ESG : aucune caractéristique environnementale et/ou sociale n'était promue

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français[2].

[1] Ou un label équivalent respectant les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

[2] Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indicateur	Contrainte associée
Investissements dans des OPC appliquant des critères ESG dans la sélection de leurs investissements	Le Produit Financier visait à investir à hauteur de 90% minimum d'OPC ayant reçu le label ISR français ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/12/2025 Le Produit Financier était investi à hauteur de 91,18% dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.
Investissements durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 20% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/12/2025, le produit financier était investi à hauteur de 49,27% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Investissement dans des OPC labélisés ISR

	2024	2023	2022
Part des investissements en OPC labélisés ISR	*91,77%*	*96,99%*	*97,12%*

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023	2022

Poids des investissements durables	*49,28%*	*49,25%*	*34,43%*

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Produit Financier visait la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'investissements durables est précisé en tête de la présente annexe à la rubrique « Ce produit financier avait-il un objectif d'Investissement Durable ? ». Le Produit Financier ne réalisait pas directement des Investissements Durables. Ces derniers étaient réalisés par les OPC dans lesquels ce Produit Financier investissait.

La définition des Investissements Durables est propre à chaque société de gestion et peut donc varier d'un OPC à l'autre. La définition appliquée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents est décrite dans l'annexe au prospectus présentant les caractéristiques environnementales et/ou sociales de chaque OPC sous-jacents.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le contrôle d'un potentiel préjudice important à un objectif d'Investissement Durable sur le plan environnemental ou social était assuré par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'est assurée que la méthodologie appliquée par les OPC sous-jacents intégrait bien le contrôle de potentiels préjudices importants aux objectifs de durabilité.

Pour les produits financiers gérés par la Société de Gestion, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé pour ses investissements :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et re respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des

entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

-

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquées est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[3]

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le règlement délégué (UE) 2022/1288[4] définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "**indicateurs concernant les incidences négatives**").

La méthodologie de prise en compte de ces indicateurs était définie par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du produit financier s'est assurée que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents prenaient bien en compte directement ou indirectement, les indicateurs concernant les incidences négatives et notamment les indicateurs définis dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, certains indicateurs ont été directement intégrés à la méthodologie de notation propriétaire GREaT permettant d'identifier les investissements durables, ou utilisés pour l'application des politiques d'exclusions. Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[5]

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs

[3] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

[4] Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

[5] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme était contrôlé par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'est assurée que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents vérifiaient le respect par les investissements durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, une description des critères permettant de se conformer aux principes directeurs énoncés ci-dessus et des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :
https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[6]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

[6] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

1. Pour les investissements réalisés dans des OPC ISR gérés par la Société de Gestion :

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion[7] ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ; et
- la politique d'engagement actionnarial et de vote[8].
- L'attention particulière portée à l'indentification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite.

2. Pour les investissements réalisés dans des OPC ISR gérés par une autre société de gestion :

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité était assurée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La Société de Gestion a privilégié les investissements dans des OPC qui mettaient en œuvre une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité par les fonds sous-jacents peuvent être trouvées dans les rapports annuels desdits fonds.

Non

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2025

[7] Disponible sur le site internet de la Société de Gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion

[8] Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
LBPAM ISR TAUX M	OPC		9,28%	France
TOCQUEVILLE US EQUITY SRI I	OPC		7,31%	France
LBPAM ISR OPTI EURO EQUITY I	OPC		7,15%	Allemagne
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I	OPC		5,09%	France
LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L	OPC		5,06%	France
LBPAM ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES SRI I	OPC		4,76%	France
LBPAM PRIVATE OPPORTUNITIES PART B	OPC		4,53%	France
LBPAM ABSOLUTE RETURN SHORT DURATION SRI	OPC		3,97%	France
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO R	OPC		3,97%	France
LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	OPC		3,54%	France
LBPAM ISR PRO ALTO I	OPC		3,48%	France
LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I	OPC		3,32%	France
LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	OPC		3,32%	France
TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR I	OPC		3,24%	France
LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES I	OPC		2,97%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au31/12/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 91,4%.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 49,27% de son actif net au 31/12/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 39,92% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 29,31% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"[9].

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 4,68% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

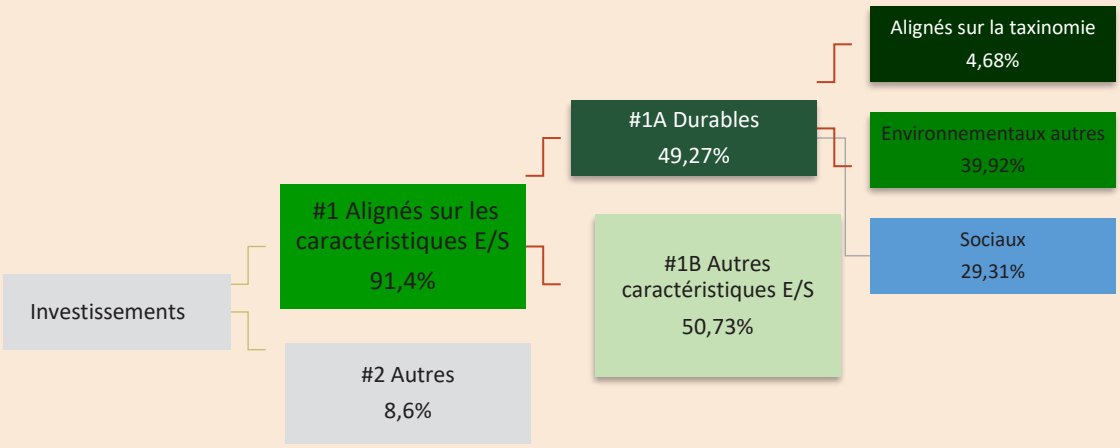

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des d'investissement durable.

[9] Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Au 31/12/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 100% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	96,66%
Autres et liquidités	3,4%
Produits dérivés	-0,05%

Au 31/12/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 0% de l'actif net du fonds.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE[10] ?

- ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?***

☐ Oui

☐ ***Dans le gaz fossile*** ☐ ***Dans l'énergie nucléaire***

☒ Non

[10] Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

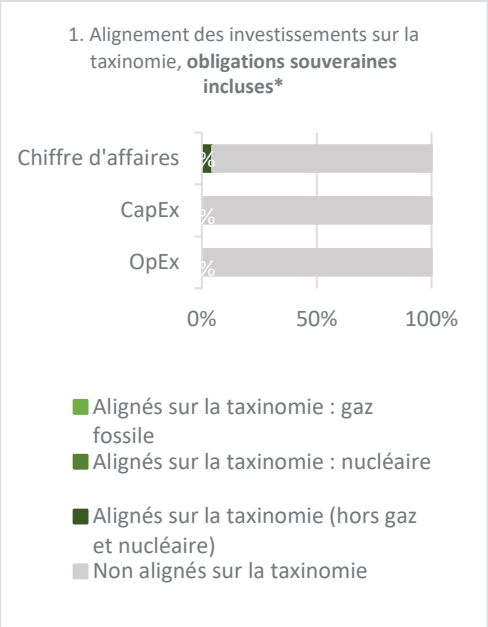

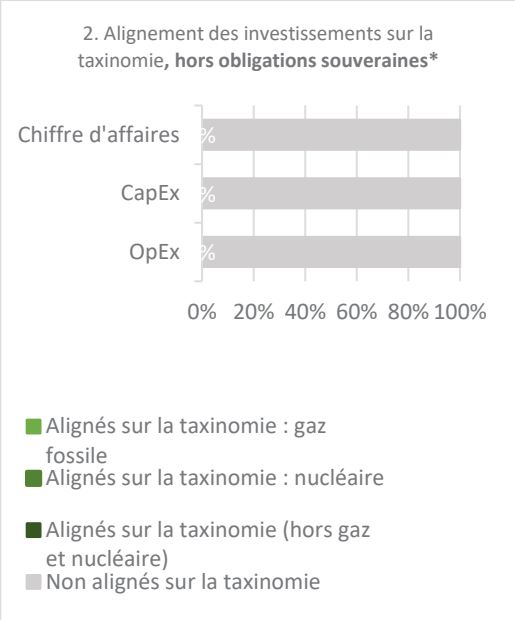

Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% % et 0% % respectivement au 31/12/2025.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  Non applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 39,92% au 31/12/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 29,31% au 31/12/2025

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 8,6% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier*** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.

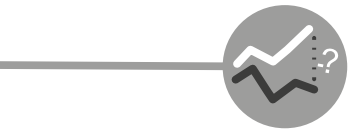

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non applicable

Docusign Envelope ID: 5DEAD638-D219-8520-83E1-2414A91D81C0

45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP LBPAM ISR FLEX EQUILIBRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Docusign Envelope ID: 5DEAD638-D219-8520-83E1-2414A91D81C0

FCP LBPAM ISR FLEX EQUILIBRE
36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR FLEX EQUILIBRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LBPAM ISR FLEX EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Docusign Envelope ID: 5DEAD638-D219-8520-83E1-2414A91D81C0

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Docusign Envelope ID: 5DEAD638-D219-8520-83E1-2414A91D81C0

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique 15/6/2026

Signé par :

Bertrand DESPORTES

Associé